

## Chapitre XVIII

**UNE FABLE À ÉCARTER**  
**LA PRÉTENDUE FONDATION DE LA SEYNE PAR LES BAS-ALPINS**

---

Nous avons longuement raconté les circonstances et les faits qui avaient présidé à la naissance et au développement d'une nouvelle communauté sur les bords occidentaux de la rade de Toulon, nous avons montré comment cette création, œuvre de familles de Six-Fours, répondait à l'évolution générale d'une époque, à des nécessités économiques vitales, à un appel impératif de la mer <sup>119</sup>.

Cependant, beaucoup plus tard, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans le courant du XIX<sup>e</sup> une étrange thèse se fit jour, notamment en haute Provence, attribuant, à la suite de certains événements et contre toute vraisemblance, la fondation de notre ville à des gens ayant émigré, au XV<sup>e</sup> siècle, du pays de Seyne, localité assez importante jadis de la haute Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton des Basses-Alpes. Ajoutons que ce fut plutôt dans ce département qu'elle reçut une relative créance.

Dans cette *Histoire de La Seyne*, nous ne saurions la passer sous silence et il convient que nous en parlions à nos lecteurs.

L'origine de cette affaire paraît remonter à un livre intitulé *Histoire naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, éditée en 1783. Cet ouvrage porte, comme nom d'auteur, M. X.... bachelier en droit canonique et civil de la Faculté de Paris, docteur en théologie, lequel ne serait autre que M. l'abbé Albert, né vers 1720 à La Salle, petit village des Hautes-Alpes sur la route de Grenoble à Briançon, et qui, de son vivant, fut curé de Seyne-les-Alpes, ce qui est très intéressant à noter <sup>120</sup>.

Passant rapidement sur les nombreuses pages de ce livre, qui concernent l'histoire et la statistique du Briançonnais et de l'ancienne viguerie de Seyne, non dépourvues d'agrément d'ailleurs, venons-en de suite au texte qui nous intéresse plus particulièrement. Ce dernier est tout bonnement la narration d'un triste drame qui se déroula, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, entre les habitants d'un petit village nommé Beauvillard et ceux de la ville voisine de Seyne dans l'actuel département des Basses-Alpes. Or, parlant des gens de Beauvillard, chassés de leur pays par une décision de justice, notre honorable auteur écrit sans précision aucune : « Ils se réfugièrent auprès

---

119. C'est l'époque aussi où la sécurité, sur les rivages, va devenir plus grande en raison du développement militaire de Toulon, celle des progrès de la navigation commerciale, des chantiers navals, etc.

120. L'abbé Albert est décédé vers 1804.

de Toulon, dans un endroit qu'on appelle aujourd'hui La Seyne, où ils bâtirent une petite ville à laquelle ils donnèrent le nom de celle dont ils avaient été chassés. Dès l'an 1446, que l'on fit un livre terrier pour la communauté de Seyne, le quartier de Beauvillard ne subsistait plus... ».

Emporté par un excès d'imagination, le digne auteur n'avait, sans doute, pas aperçu, au moment où il écrivait ces lignes, tout le peu de solidité de son affirmation. S'était-il inspiré, ce faisant, d'une tradition populaire du pays, de dires anciens ? Nous l'ignorons. En tout cas, elle fut reprise au XIX<sup>e</sup> siècle par de très honorables et érudits écrivains bas-alpins qui consacrèrent, dans leurs ouvrages, plusieurs pages aux affaires de Seyne et de Beauvillard.

Il est objectif d'ajouter qu'en dehors de ces auteurs régionaux, d'autres écrivains ont fait écho à cette impossible histoire, soit dans des livres, soit dans des revues ou journaux, en la déformant parfois. Ainsi, vers 1835, Garcin raconte froidement que sous le règne de Henry IV — on est loin du Moyen Âge comme on le voit — des montagnards de Seyne, dans les Basses-Alpes, fondèrent avec les habitants de Six-Fours (ce qui est plus nuancé) la bourgade de La Seyne dont la population primitive aurait été accrue par l'apport de ces étrangers.

Par contre, d'autres historiens ou érudits de chez nous tels que Jean Denans, notaire et viguier de Six-Fours et de La Seyne, que nous avons déjà maintes fois cité, l'abbé Garel, curé de Six-Fours sous le second Empire, tous deux particulièrement bien placés pour en connaître, d'autres chercheurs modernes aussi n'en ont soufflé mot ou ne l'ont pas admise.

Même de vieux historiens provençaux comme le père Papon (très sérieux), les Bouche, les Terrin et autres n'en ont pas parlé non plus, ce qui fait croire que le rapprochement historique, imaginé entre le drame de Beauvillard et la fondation de La Seyne, aurait connu peu d'avocats en dehors de la haute Provence.

En fait, si la thèse en faveur de Seyne-les-Alpes a pu rencontrer une certaine audience dans la région alpine et chez quelques autres esprits d'ailleurs, il en est autrement en basse Provence et surtout dans notre propre contrée de La Seyne - Six-Fours où la presque totalité de nos concitoyens est persuadée, avec juste raison, que La Seyne a été créée par des gens de Six-Fours et de son territoire.

Néanmoins, comme nous voulons écrire aussi objectivement que possible l'histoire de notre pays, nous ne nous refuserons pas à ouvrir, à l'intention du lecteur, une large discussion sur le problème ainsi soulevé de ses origines, sur un point non négligeable de sa vie historique <sup>121</sup>.

Et afin de l'aborder en toute clarté, nous exposerons d'abord, avec tout le détail voulu, les écrits des auteurs bas-alpins, les arguments des partisans de leur thèse et nous dirons ensuite pourquoi nous continuerons à voir les fondateurs de La Seyne dans les membres des vieilles familles de l'antique Six-Fours.

---

121. Nous avons déjà traité ce sujet par ailleurs au cours de divers articles, études et conférences, notamment dans : « La Seyne-sur-Mer est-elle fille de Seyne-les-Alpes ? », étude de critique historique parue en 1955 dans le journal *le Méridional - La France* ; dans une conférence faite aux « Amis du Vieux Toulon » en 1956 : « Les origines d'une communauté » et au cours d'autres travaux.

CE QU'ONT ECRIT LES HISTORIENS BAS-ALPINS  
DES XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> SIÈCLES

*L'abbé Féraud :*

S'inspirant et s'autorisant visiblement du livre de l'abbé Albert, son prédécesseur du XVIII<sup>e</sup> siècle, voici ce qu'écrivait, dans son ouvrage sur *l'Histoire, la Géographie et la Statistique du département des Basses-Alpes*, publié à Digne en 1861, l'abbé J.-J.-M. Féraud, curé du village de Sièyès, érudit distingué :

« Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, une lutte terrible et sanglante jetait l'épouvante dans cette ville (de Seyne). Alors, comme aujourd'hui encore, la commune de Seyne se composait des habitants de la ville et de ceux des villages ou hameaux voisins. Parmi ces villages, celui de Beauvillard était le plus important. Beauvillard était situé au pied d'un coteau qui porte encore le nom de Ville-Vieille, lequel lieu avait formé, pendant quelque temps, une communauté distincte, ayant ses officiers municipaux entièrement séparés de ceux de Seyne.

« Cette concession, donnée par lettres patentes du 23 février 1384, fut révoquée et finalement annihilée pour toujours par le roi René suivant ses lettres patentes du 21 février 1437, qui réunissaient, en une seule et même communauté Seyne et Beauvillard. Cette union devint la source de récriminations et de jalousies qui allaient croissant chaque année.

« Chaque lieu voulait porter au consulat ses propres habitants tandis qu'avec plus de modération, de part et d'autre, on aurait pu donner une juste satisfaction à chacun ; les consuls étaient, en effet, au nombre de quatre et ou les élisait chaque année le premier jour de janvier.

« Déjà des collisions avaient eu lieu à cause de cela, entre les habitants de ces deux lieux, mais aux élections de 1446, l'animosité réciproque ne connut plus de bornes. Les deux partis se rendirent en armes dans l'enceinte où se faisaient les élections ; des injures, on en vint aux menaces et des menaces aux coups. Une lutte terrible s'engagea. Dans cette mêlée, des meurtres furent commis et le sang coula à flots. Le Conseil, instruit de ce déplorable événement, évoqua l'affaire à son tribunal <sup>122</sup>.

« Il fut constaté que les habitants de Beauvillard étaient les plus coupables et même les agresseurs. La cour ordonna donc qu'ils fussent chassés de leur pays et leurs habitations rasées. Cet arrêt rigoureux fut exécuté à la lettre ; Beauvillard fut effacé de la montagne et ses malheureux habitants durent s'expatrier.

---

122. Une confusion semble s'être glissée, au sujet de la condamnation de Beauvillard, dans l'esprit de certains auteurs qui parlent d'un verdict du Parlement de Provence. À l'époque dont il s'agit, c'est-à-dire au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la cour des Comtes-Souverains, qui traitait des affaires contentieuses les plus importantes, avait le Sénéchal de Provence à sa tête et elle se confondait avec le Conseil Eminent qui avait remplacé l'ancien parlement établi par Louis II en 1416. Le grand organisme, judiciaire et administratif, que l'on appela, plus tard, Parlement de Provence ou Parlement d'Aix, fut créé en juillet 1501 par le roi Louis XII, peu après l'union du Comté avec la Couronne.

« *Les bannis emportant, comme Enée, leurs pénates vaincus, traversèrent la Provence et allèrent se fixer sur les bords de la mer Méditerranée, en face de Toulon. Là, ils fondèrent une petite ville qu'ils appelèrent La Seyne afin d'éterniser, chez leurs descendants, le souvenir de leur émigration.* Dans le livre terrier de la communauté de Seyne, dressé en cette même année 1446, le quartier de Beauvillard ne figure plus comme un lieu habité ; ce qui prouve que le châtement suivit de près le crime ».

Dans un deuxième livre intitulé *Histoire et Géographie des Basses-Alpes*, également édité à Digne, mais en 1890, l'abbé Féraud reprit le récit des mêmes événements, d'une façon plus abrégée d'ailleurs, car son nouveau livre n'était qu'une troisième édition, corrigée et augmentée, de celui publié en 1861.

*L'ouvrage de l'abbé Allibert :*

D'autre part, avec beaucoup plus de détails, un autre estimable historien bas-alpin, M. l'abbé C. Allibert, dans le tome premier de son ouvrage *Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie* (Barcelonnette, 1904), a écrit une narration du drame de Beauvillard dont nous retiendrons certaines précisions que nous indiquons ci-après :

- Beauvillard comptait, en 1436, quatre-vingts à cent familles et était honorée du consulat ;
- Beauvillard réclamait l'égalité des honneurs avec Seyne et, depuis longtemps, les colères et la haine contre cette localité n'attendaient qu'une occasion pour se manifester ;
- L'abbé Allibert fixe au 1<sup>er</sup> janvier 1437 la date des élections consulaires dont le résultat aurait provoqué les rencontres sanglantes entre gens de Seyne et de Beauvillard ;
- La condamnation de Beauvillard serait intervenue sous le règne du roi René, comte de Provence, effectivement, de 1434 à 1480 ; Seyne aurait eu un regret tardif de la terrible sentence ;
- L'émigration de Beauvillard se serait produite à la fin de mars alors que la neige couvrait encore les montagnes ; beaucoup de familles se seraient arrêtées en route pour se fixer en des endroits favorables à leur établissement ; quelques individus seulement auraient poursuivi leur marche jusqu'à la mer.

Les autres parties du récit de cet auteur n'offrent pas de sensibles différences avec celui de l'abbé Féraud. Cependant, l'abbé Allibert consacre un certain nombre de lignes au lieu de La Seyne où, dit-il, il n'existait, un peu avant le XV<sup>e</sup> siècle, que cinq maisons et aucune chapelle, les habitants de l'endroit étant obligés de se rendre à Six-Fours pour y entendre la messe et y faire pétrir le pain. Il convient que ce n'est que vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> que la population dudit quartier s'augmenta par divers particuliers de Six-Fours et quelques étrangers qui s'y fixèrent.

Ensuite, l'historien de Seyne-les-Alpes fait un rapprochement assez téméraire entre le vocable de l'église paroissiale de La Seyne (Notre-Dame-de-Bon-Voyage) et le souvenir de l'émigration des Bas-Alpins du XV<sup>e</sup> siècle et compare des noms patronymiques existant dans les deux localités.

Enfin, pour en terminer avec la présente analyse, ajoutons que l'abbé Allibert mentionne, dans son livre, que « cependant, le souvenir de la ruine de Beauvillard pesait comme un remords sur le cœur des habitants de Seyne et, dans le courant de la même année (qu'il ne précise pas, sans doute celle qui vit le départ de leurs malheureux voisins), ils relevèrent, comme monument expiatoire, le clocher de l'église de Saint-Pons qui avait été détruit trente-six ans auparavant ». Une inscription fut gravée sur une pierre de la base de ce clocher mais cette dernière semblerait confirmer que les luttes intestines, racontées plus haut, eurent leur épilogue en 1437 et non en 1446 comme l'a dit, dans ses ouvrages, M. l'abbé Féraud ; en effet, cette inscription indique la date du 3 mai 1437 et précise que la reconstruction du clocher a été effectuée aux frais de la ville de Seyne.

## ARGUMENTS OU OBJECTIONS

### EN MARGE DES NARRATIONS HISTORIQUES

#### DES AUTEURS BAS-ALPINS ET EN FAVEUR DE LEURS TEXTES

- 1° La similitude des noms patronymiques rencontrés dans les communes de Seyne (Basses-Alpes) et de La Seyne (Var) : Laugier, Arnaud, Chabot, Isnard, Martin, Lombard, etc. ; l'un des auteurs des Basses-Alpes que nous avons cités dit que sur 32 membres du Conseil général de La Seyne en l'année 1658, on en trouve 16 dont les noms se lisent fréquemment dans les archives de Seyne aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, et XVI<sup>e</sup> siècles. Ces noms sont les suivants : Jean Sabatier, Laurent Daniel, Honoré Audibert, Arnaud Lombard, Pierre Donaud, Laurent Martin, Honoré Hugou, Pierre Bonardel, Esprit Isnard, Guillaume Foucou, Louis Etienne, Honoré Guiraud, Antoine Aguard, Louis Pascal, Barthélemy Lombard et Pierre Lieutard <sup>123</sup> ;
- 2° La ressemblance approchée des noms des deux cités auxquels on est tenté d'attribuer la même étymologie ;
- 3° Six-Fournais ou Seynois, originaires de haute Provence, ayant habité ou résidant dans les communes de Six-Fours et de La Seyne ; terres situées dans ces localités ayant appartenu ou appartenant encore à des propriétaires descendant de familles de la région de Seyne-les-Alpes ;

---

123. Conseil Général de la Communauté composé selon la coutume de Provence, des chefs de famille et principaux notables de la cité, de bonne vie et mœurs, pris dans toutes les classes de la société, inscrits au cadastre ou livre-terrier, sachant lire et écrire. Ce Conseil était appelé à donner son avis pour toutes les affaires importantes de la Communauté dont il constituait, en sorte, le corps électoral.

L'Abbé Allibert dans son *Histoire de Seyne*, raconte aussi la curieuse anecdote que voici : « Vers 1850, dit-il, M. Jaubert, curé actuel du Lautharet, demandait à trois prêtres avancés en âge et originaires de La Seyne si l'on ne portait pas dans leur ville, alors moins considérable qu'aujourd'hui, des noms usités dans notre vallée tels que Chabot, Laugier, Arnaud, Silve, Juramy, Isnard ; ces ecclésiastiques répondirent que ces noms de famille étaient fréquents à La Seyne et qu'eux-mêmes s'appelaient Chabot, Juramy et Isnard. Chabot s'orthographie parfois Chabaud.

4° La possibilité du fait matériel de l'émigration des habitants de Beauvillard, au XV<sup>e</sup> siècle, et de leur implantation dans le territoire de La Seyne - Six-Fours.

Ayant ainsi exposé les textes historiques en faveur de la fondation de La Seyne-sur-Mer par des émigrants du pays de Seyne, dans le département actuel des Basses-Alpes, autrefois viguerie de ce nom, ainsi que les raisons pouvant renforcer la croyance à l'influence finale du drame de Beauvillard sur les origines de notre ville, nous allons, maintenant, introduire nos propres arguments contre la version historique des auteurs bas-alpins et contre les motifs destinés à la soutenir, dire enfin pourquoi, en toute objectivité, nous estimons au contraire que La Seyne, dans le département du Var, est incontestablement fille de Six-Fours, notre vénérable aïeule, et que son nom a des origines toutes locales.

### CRITIQUE DES TEXTES

Nous sommes surpris de voir combien les lignes consacrées à l'hypothèse de la fondation de La Seyne par les émigrés de Beauvillard reposent sur d'aussi fragiles fondements. Nous en sommes d'autant plus étonné que les historiens qui l'ont avancée sont considérés par nous comme des hommes éminents, possédant une grande érudition, connaissant bien les choses de Provence et, de plus, ayant écrit des ouvrages d'une valeur et d'un intérêt certains. Aussi avons-nous eu l'impression, en les lisant, que ces historiens avaient considéré, le fait énoncé par eux peut-être sans trop de certitude de leur part, comme une suite simplement probable et accessoire ayant mis fin, étant donné la direction qu'ils avaient prise, à la triste odyssée des pauvres exilés de Beauvillard, idée favorisée par une ressemblance apparente de toponymie.

Mais les événements décrits remontent au XV<sup>e</sup> siècle, ne l'oublions pas, époque où malgré les destructions les documents écrits sont relativement abondants, époque à laquelle les incidents ou faits d'une certaine importance étaient consignés dans les registres ou dans les actes de nos communautés et des établissements religieux.

Ici, relisons M. l'abbé Féraud : « ... Beauvillard, dit-il, fut effacé de la montagne et ses malheureux habitants durent s'expatrier. Les bannis, etc... traversèrent la Provence et allèrent se fixer sur les bords de la mer Méditerranée, en face de Toulon. Là, ils fondèrent une petite ville qu'ils appelèrent La Seyne, etc. ».

Relisons également M. l'abbé Allibert « ... La caravane des exilés s'acheminait lentement vers le Midi, etc. ; beaucoup de familles s'arrêtèrent dans les endroits où elles espéraient gagner leur vie. Quelques-uns de ces infortunés arrivèrent jusqu'aux rivages de la Méditerranée ; ils y jetèrent les fondements d'un modeste hameau qui s'appela La Seyne, etc. ».

À quelques variantes près, ces auteurs ont renouvelé le récit déjà fait par l'écrivain du XVIII<sup>e</sup> siècle mais, en ce qui touche la prétendue fondation de La Seyne, ils ont apporté fort peu de précisions. Pour notre part, nous aurions aimé que leur narration fût plus substantielle, nourrie de plus de recherches, de dates, de références d'archives, etc., aussi bien pour le récit de la migration des fugitifs de Beauvillard que pour l'arrivée de certains d'entre eux sur le littoral de la basse Provence.

Rien de tout cela ; et il semble, en définitive, que leur affirmation ne repose que sur une hypothèse dont la genèse s'est formée, dans leur esprit, sur la simple analogie

— qui n'est qu'apparente — des noms des deux villes de Seyne et de La Seyne et sur la présence géographique de cette dernière cité sur la rade de Toulon.

Continuant à analyser les textes des auteurs bas-alpins, nous négligerons le petit désaccord qui fait indiquer à M. Féraud, pour les élections sanglantes de Seyne, la date du 1<sup>er</sup> janvier 1446, tandis que M. Allibert place ces élections au 1<sup>er</sup> janvier 1437, donc neuf ans auparavant, pour en venir à une objection d'ordre moral qui paraît avoir échappé à ces écrivains au cours de leur récit et, en premier lieu d'ailleurs, à M. l'abbé Albert dont ils se sont inspirés.

Tous les trois disent, dans leurs livres respectifs, que les proscrits de Beauvillard arrivés sur notre rivage fondèrent une bourgade qu'ils baptisèrent La Seyne « afin d'éterniser, chez leurs descendants, le souvenir de leur chère et lointaine patrie ».

À cette lecture, le sentiment et la raison nous suggèrent aussitôt que, dans la réalité, ils auraient préféré lui donner le nom de l'infortuné village qu'ils avaient été contraints d'abandonner, le village qui avait renfermé ce qu'ils avaient de plus cher au monde et où ils avaient vécu jadis en hommes libres et fiers : celui de Beauvillard ; mais non celui de Seyne qui ne pouvait leur rappeler que des humiliations et des souffrances, le bourg dont eux, gens de Beauvillard, avaient subi l'oppression et dont les habitants, en dépit de regrets tardifs, leur avaient fait imposer une terrible condamnation les obligeant à un pénible et douloureux exil, bien loin du pays natal <sup>124</sup>.

#### À PROPOS D'UN VOCABLE RELIGIEUX

Nous avons déjà fait observer que dans son ouvrage <sup>125</sup>, l'abbé Allibert faisait un rapprochement quelque peu audacieux entre le vocable de notre église paroissiale de La Seyne (Notre-Dame-de-Bon-Voyage) et le fait de l'émigration de ses compatriotes bas-alpins du XV<sup>e</sup> siècle. Nous ne saurions accorder à cette opinion la moindre valeur. En effet, nous croyons pouvoir affirmer que le vocable de l'église de La Seyne, qui était déjà celui de l'humble paroisse de 1604, est absolument étranger à l'événement auquel veut le rattacher M. l'abbé Allibert. Le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Voyage de La Seyne a été donné et choisi par les habitants de cette localité parce qu'étant celui de la protectrice aimée d'un peuple de marins, de navigateurs, de pêcheurs et de riverains de la mer.

Et nous pourrions ajouter, à ce sujet, que ce titre religieux se retrouve dans d'autres paroisses maritimes pour des motifs analogues ; il est celui de sanctuaires de Cannes, Antibes, Martigues, etc. pour ne pas aller chercher bien loin sur notre côte ; dans le passé, nombreux furent les bateaux qui reçurent ce baptême : *Notre-Dame-de-Bon-Voyage*, *Notre-Dame-de-la-Garde*, *Notre-Dame-d'Espérance*, *de Pitié*, etc.

---

124. Nous rappelons ici que Beauvillard était, avant son rattachement au bourg de Seyne, une Communauté indépendante, ayant ses magistrats municipaux et possédant une population relativement nombreuse. D'après l'abbé Allibert, elle aurait été composée d'une centaine de familles dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Le lieu dit « Villevieille », près de Seyne, rappelle aujourd'hui le souvenir de Beauvillard.

125. « Histoire de Seyne, de son bailliage, etc. » (1904).

## DISCUSSION ET RÉFUTATION D'AUTRES ARGUMENTS

En dehors de la venue hypothétique des gens de Beauvillard sur nos rivages, imaginée par les écrivains bas-alpins, d'autres arguments ou raisons ont été avancés par ailleurs, même chez nous, pour admettre la possibilité de leur participation à la fondation de La Seyne. Nous allons, toujours fidèle à notre opinion, les discuter avec l'esprit d'impartialité qui est notre règle.

## LA SIMILITUDE DES NOMS

Cette observation, qui est peut-être la pins séduisante, repose sur la ressemblance des noms patronymiques, qui a existé ou qui se rencontre encore de nos jours, aussi bien dans la région de Seyne-les-Alpes que dans celle de Six-Fours - La Seyne. À priori, en effet, on serait tenté d'y voir l'appartenance des populations de ces lieux à une origine commune, voire à une sorte de parenté ancienne.

Il n'y a là qu'une apparence et nous allons le montrer.

Nous voulons bien croire M. l'abbé Allibert lorsqu'il nous dit que la moitié des membres du Conseil général de La Seyne, en 1658, portaient des noms que l'on trouve dans les archives communales de Seyne-les-Alpes concernant les XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, mais nous ferons remarquer :

- a) Qu'une bonne partie de ces noms figurent dans la communauté de Six-Fours au Moyen Âge, à une époque bien antérieure aux événements de Seyne - Beauvillard ; c'est le cas des Daniel au X<sup>e</sup> siècle, des Aicard au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, des Estienne, des Audibert aux XII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, on trouve à Six-Fours des Lombard.

À cette liste, on peut ajouter les noms des Denans, des Beaussier, des Fabre, des Curet, des Guigou, des Tortel, des Jouglas, des Pourquier et autres qui, de toute ancienneté, ont appartenu au terroir de Six-Fours, Ce sont précisément des membres de ces vieilles familles du pays qui ont créé au quartier de « la Sagno », aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les premiers hameaux ou lieux habités dont l'extension rapide fera une vivante bourgade maritime qui obtiendra son autonomie communale au XVII<sup>e</sup> siècle, La Seyne-sur-Mer ;

- b) Que la présence, de nos jours encore, dans nos terroirs de La Seyne et de Six-Fours, de personnes portant des noms fréquents en haute comme en basse Provence, ne saurait être un argument car il est bien connu que depuis deux cents ans, et notamment au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, un mouvement général d'émigration a essaimé, pour diverses raisons, dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, un grand nombre d'originaires des Hautes et des Basses-Alpes, qui se sont répandus dans les villes de la côte et dans les localités de l'intérieur.

D'autre part, il convient de noter qu'il n'est pas rare de rencontrer en différents lieux de notre vieille Provence, qui connut pendant de longs siècles unité de langue et autonomie politique, les mêmes noms patronymiques, expressifs et colorés, communs à l'ensemble de l'ancien royaume. Et nous ne parlons pas des noms patronymiques qui



ont été apportés par des originaires d'autres provinces françaises venus se fixer dans le pays.

En conclusion, la conjonction de noms semblables, rencontrés chez nos voisins bas-alpins comme dans nos propres terroirs de Six-Fours et de La Seyne, ne peut apporter un témoignage positif en faveur de la thèse de la fondation, au XV<sup>e</sup> siècle ou plus tardivement, de la ville de La Seyne par les réfugiés de Beauvillard. Les déductions que l'on serait tenté d'en tirer sont donc absolument à écarter.

Nous allons maintenant examiner et liquider les dernières et importantes objections ou observations soulevées par le problème historique des origines auquel nous avons consacré le présent chapitre.

## ANALOGIE TIRÉE DES NOMS DES DEUX VILLES PROVENÇALES ?

### LEUR VÉRITABLE ÉTYMOLOGIE

La parenté que l'on a attribuée aux noms des deux localités, Seyne dans les Basses-Alpes, et La Seyne-sur-Mer dans le Var, ne peut provenir que d'une vue superficielle et d'un jugement trop hâtif car, en fait, ces noms sont dissemblables et ont une étymologie distincte. Pourtant — nous avons déjà dit notre sentiment à ce sujet — ils ont été, semble-t-il, à l'origine de l'erreur admise et propagée, de bonne foi, par les auteurs que nous avons cités.

Entrons donc dans quelques explications sur ce point.

Prenons d'abord Seyne-les-Alpes ; c'est une charmante bourgade alpestre, située entre Digne et Embrun, sur une terrasse dominant la vallée de la Blanche, affluent de la Durance, environnée de belles montagnes. Elle possède une église intéressante <sup>126</sup>, divers vestiges du Moyen Âge et de l'époque moderne, particulièrement une citadelle édiflée sous Louis XIV car Seyne fut, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une place frontière en haute Provence.

Son nom viendrait du latin *Sedena* terme formé par la contraction de *Sedes Edenatum* qui signifierait : siège, centre, foyer ou capitale des Edénates, peuplade gauloise qui occupait la vallée de la Blanche au moment de la conquête romaine. Quant au nom même des Edénates, qui est antérieur à la latinisation du pays, il tirerait son origine d'un mot celte désignant une sorte de filet employé pour la pêche en rivière, mot correspondant au bas latin « seze » d'où « essenum » et, plus tard, au Moyen Âge, « Castrum de Sazena », « C. de Sedena » <sup>127</sup>.

---

126. C'est l'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-de-Nazareth, datant du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle avec des adjonctions du XIII<sup>e</sup> ; construite en pierres de moyen appareil, elle possède un clocher latéral de type alpin.

127. Terme à rapprocher de la désignation du Bec de l'Aigle de La Ciotat au XIV<sup>e</sup> siècle : Aquila vulgariter dictum lo Seze.

Lorsqu'on éleva, en 1691, une redoute au-dessus de la porte de Savoie à Seyne-les-Alpes, une inscription fut gravée sur une pierre portant ces mots : *Cingit Sedenam mænibus Ludovicus decimus quartus Galorum Rex - 1691* » (d'après l'Abbé J.-J.-M. Féraud : *Histoire, Géographie et Statistique du département des Basses-Alpes*).

Cité de droit latin, chef-lieu de bailliage puis de viguerie, enfin ville royale et chef-lieu actuel de canton, Seyne, comme on le voit, fut une cité assez importante dans le passé ; elle s'efforce de la demeurer de nos jours, grâce au labour de ses habitants, au tourisme et aux sports d'hiver.

Nous en sommes heureux pour elle et nous faisons des vœux pour son avenir mais rien, ni dans l'étymologie de son nom ni dans l'histoire de son passé et dans le visage de son présent, ne permet de l'apparenter à notre ville maritime et industrielle de La Seyne-sur-Mer.

Passons maintenant à cette dernière et voyons rapidement d'où vient son nom, quelle en est l'étymologie.

Disons de suite que nous n'avons pas grandes recherches à faire pour la retrouver car ce sont les lieux, eux-mêmes, sur lesquels la ville a été bâtie qui se chargent de nous la fournir.

Comme le savent beaucoup de nos concitoyens, le nom de La Seyne qui, remarquons-le en passant, comporte, à la différence de Seyne-les-Alpes, l'article déterminatif du genre « la » vient du terme « Sagno » nom ancien du quartier maritime servant de port à Six-Fours au Moyen Âge, lequel terme est tiré de « la Sagna », plante aquatique indigène appartenant à la famille des Typhacées abondante alors à cet endroit C'est la massette à larges feuilles ou roseau des étangs (*Typha latifolia* L.) dont le nom a servi par extension à baptiser les terrains marécageux qui occupaient la zone littorale de cette partie de la rade. de Toulon, entre le cap de Brégaillon et Mouissèque : Sagnèro, Sagnas, Saignes, Sagnouso, etc.

N'est-ce pas le notaire de Six-Fours, Jean Denans, qui écrivait vers 1713 : « Il y avait audit port (de La Seyne) fort peu d'eau ; il était rempli de « Saignes et de bourbiers ». Cela avant son creusement, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; Denans ajoutait encore, en parlant de notre ville : « Son nom de La Seine est tiré des « Saignes » qui étaient dans son port ».

Dans les documents d'archives de Six-Fours, on parle, de bonne heure du lieu dit « la Sagno » fréquenté par des pêcheurs et des navigateurs du pays, par des fabricants de sparterie, endroit malsain l'été, peu propice, en l'état, à un établissement permanent. Il est appelé « La Sayna » dans un cadastre du XV<sup>e</sup> siècle (1485) et, en 1587, il sera question de « La Seyno ». Enfin, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on écrira « La Seine » sans « y » comme le fleuve parisien ; ce sera au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que l'orthographe actuelle du nom « La Seyne », sera mise en usage.

En définitive, l'agglomération, née au XVI<sup>e</sup> siècle, a épousé tout simplement le nom des lieux où elle s'est établie, où elle a été fondée <sup>128</sup>.

---

128. À rapprocher de Saint-Pierre de Montmajour, près d'Arles, qui, dans le haut Moyen Âge, s'appelait Saint-Pierre de « la Sagno », à cause des marécages qui entouraient ce prieuré. (Monogr. de « l'Abbaye de Montmajour », par P. Benoit, Paris).

HYPOTHÈSE DE L'ARRIVÉE ET DE L'IMPLANTATION  
DES ÉMIGRES DE BEAUVILLARD  
DANS LE TERROIR DE LA SEYNE-LEZ-SIX-FOURS

Nous pensons avoir suffisamment montré déjà toute la faiblesse des fondations historiques sur lesquelles repose, selon nous, l'étrange narration des historiens bas-alpins en ce qui concerne le fait présumé de la création de notre ville par de pauvres exilés du bourg de Beauvillard vers l'année 1446 ; nous avons indiqué les raisons pour lesquelles nous croyons, personnellement, que cette dernière leur est absolument étrangère.

Dans ce débat pacifique, où seul le désir de la poursuite de la vérité historique nous anime, il nous reste, néanmoins, à répondre encore à l'ultime question que voici - ne peut-on, malgré tout, admettre le fait matériel de la venue et de l'établissement d'un groupe d'émigrants bas-alpins sur le territoire de Six-Fours au XV<sup>e</sup> siècle ?

Notre réponse à cette observation est la suivante : tout d'abord, afin de dissiper une confusion facile, nous nous empressons de déclarer que nous ne prétendons pas nous refuser à admettre la venue possible, à diverses époques, avant la naissance de la bourgade de La Seyne et dans l'ancien territoire de Six-Fours, de personnes ou de familles originaires de la haute Provence ; des relations entre des pays, et à plus forte raison entre des contrées relativement voisines, ont en effet existé de tout temps et les exemples en ont été très fréquents au long de la vie des peuples, surtout d'un même langage et de mœurs analogues, qu'il s'agisse d'individus, de familles ou de populations ayant des motifs d'ordre économique, commercial, politique ou religieux.

Il serait enfantin de se refuser à admettre de telles migrations ou de semblables déplacements humains.

Mais ici le problème posé est différent et se résume en deux mots peut-on prouver qu'un groupement composé de familles de Beauvillard, village abandonné de haute Provence, est arrivé sur notre propre sol en plein XV<sup>e</sup> siècle et y a jeté les bases d'une cité qui est devenue, de nos jours, La Seyne-sur-Mer, l'une des plus importantes villes du département du Var ?

Nous ne le pensons pas pour les raisons que voici. À notre connaissance, il n'existe pas de fait indiscutable, de documents, d'archives contemporains, de témoignages probants permettant d'affirmer la réalité de cet événement et ni même d'en présumer la vraisemblance ; or, l'introduction au sein de la communauté de Six-Fours, aux environs de 1450, de familles étrangères au pays n'aurait pas manqué de provoquer des délibérations de ses conseils et, par voie de conséquence, des décisions et des mesures de ses administrateurs : actes d'habitation<sup>129</sup>, octrois de terres,

---

129. « L'acte d'habitation » était le nom consacré du contrat qui attachait au sol les immigrants nouvellement arrivés dans un pays. Cet acte réglait entre les propriétaires seigneuriaux et les nouveaux habitants, les conditions dans lesquelles leur étaient concédés des terrains à bâtir, des terrains à défricher ou à cultiver, des emplois à remplir, etc. ; cet acte fixait, en outre, leurs droits à utiliser les fours, moulins, étables du domaine communal ou seigneurial, tout cela, bien entendu, moyennant le paiement de certaines redevances.

prescriptions de logements, autorisations de métiers, etc. En outre, cette arrivée de Bas-Alpins assez nombreuse aurait eu des répercussions du point de vue religieux et n'aurait pas été ignorée de l'autorité souveraine des seigneurs-abbés de Six-Fours, les abbés de Saint-Victor.

De tout cela, nous trouverions trace dans nos vieilles archives et les chroniqueurs locaux n'auraient pas manqué, semble-t-il, d'en parler. Non, une incorporation de population nouvelle, même limitée, n'aurait pu, historiquement, passer inaperçue.

Allons plus loin. Si, un instant, nous acceptons la fondation de La Seyne primitive par les gens de Beauvillard, une logique implacable nous enfermerait sans tarder dans le dilemme suivant : compte tenu que l'agglomération seynoise a commencé à se constituer plus d'un siècle après la guerre civile de Seyne - Beauvillard et que ses premiers quartiers furent habités par des familles spécifiquement six-fournaises, il nous faudrait, inévitablement, nous refuser à croire à la possibilité de la présence dès le XV<sup>e</sup> siècle d'un noyau ethnique distinct sur le futur emplacement de La Seyne ou à ses abords, présence que tout écarte et, d'autre part, constater que les étrangers dont il s'agit, absorbés hypothétiquement par la population de Six-Fours dès la fin de ce même XV<sup>e</sup> siècle, n'ont pu prétendre au titre de fondateurs de notre ville au XVI<sup>e</sup> siècle <sup>130</sup>.

Soulignons, en dernier lieu, sans y insister toutefois, les difficultés qu'aurait éprouvé une colonie de montagnards à se former au dur métier de la mer qui fut celui de nos aïeux seynois, métier qui réclamait autrefois encore plus d'expérience et de pratique qu'aujourd'hui, de connaissances transmises par des générations ; là aussi, le souvenir et les archives auraient gardé la trace de la venue d'étrangers à la mer et de leur incorporation à des professions maritimes.

Nous n'avons pu, par ailleurs, retenir l'hypothèse avancée localement parfois, d'un établissement de Bas-Alpins au quartier du Peyron à La Seyne, établissement qui aurait formé une sorte d'embryon urbain de notre ville. À cette hypothèse nous opposons ceci : il n'existe aucune trace historique ou cadastrale d'un tel hameau au XV<sup>e</sup> siècle, dans une zone qui resta rurale jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et la plus grande partie des immeubles qui y ont été construits depuis n'atteignent pas une centaine d'années, ce qui nous a été confirmé par des personnes âgées du pays.

D'autre part, les vestiges (reste de mosaïques et de substructions) mis au jour lors de l'érection de la villa de M. Content, industriel, n'apportent aucune contribution à ce sujet et ne peuvent présenter la moindre indication ; nous savons seulement qu'à cet endroit existaient jadis des moulins à vent.

## CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, notre conclusion sera brève. Elle se bornera à déclarer au lecteur qui aura bien voulu s'intéresser à ces pages de critique historique, que nous nous sommes efforcé de discuter des origines de notre chère ville sans le moindre

---

130. Indépendamment des hameaux primitifs de La Seyne qui appartenaient à des autochtones de Six-Fours, la plus grande partie des terres régales, sur lesquelles fut construite la ville, a été acquise des Abbés de Saint-Victor par des descendants de très vieilles familles du même Six-Fours.

esprit de clocher, dans le respect des opinions et des thèses, même contraires aux nôtres, en toute impartialité.

Nous nous sommes penché sur le problème posé avec le sentiment pieux que l'on apporte à la recherche des ancêtres d'une famille, de ceux dont nous pourrions être les descendants. Si les faits, les documents, les témoignages ou les titres divers nous avaient apporté la preuve indéniable de la réalité de la fondation de La Seyne-sur-Mer par de courageux émigrés de Beauvillard, nous nous serions incliné de bonne grâce devant l'évidence et nous aurions salué, avec émotion et respect, ces lointains dieux fondateurs de notre ville, descendus au XV<sup>e</sup> siècle des hautes vallées alpestres.

Mais nos travaux, nos recherches ne nous ont pas fourni cette preuve. Ils ont, au contraire, renouvelé notre foi dans les origines toute locales de la naissance de notre cité et fortifié notre conviction quant à la genèse de son nom et sur le véritable berceau dont elle est issue : la vieille métropole de Six-Fours <sup>131</sup>.

---

131. Parlant des sentiments des gens de Six-Fours à l'égard de la nouvelle Communauté seynoise, les Lettres Patentes de juillet 1657 contiennent une expression qui est à méditer : « Un peuple sorti d'eux » c'est-à-dire des habitants de Six-Fours)

Le document royal ne se serait pas exprimé ainsi si La Seyne avait été fondée par des gens venus d'autres pays.